

LE DÉLÉGUÉ  
AUX ACCORDS COMMERCIAUX

BERNE,

le 25 octobre 1966

Monsieur le Ministre et cher Monsieur,

Permettez-moi d'abord de vous remercier une fois encore de votre accueil particulièrement amical lors de mon récent séjour à Alger, ainsi que de la soirée très agréable et pleine d'intérêt passée dans votre demeure.

Je suis rentré en Suisse convaincu que les perspectives d'une collaboration étroite et fructueuse sont ouvertes à nos deux pays dans de nombreux domaines. Pour ma part, je suis résolu à faire tout ce qu'il est possible pour passer aux réalisations. Les contacts déjà noués et renforcés à l'occasion de la Foire d'Alger où plusieurs entreprises suisses importantes étaient représentées, augurent bien de la suite de nos relations industrielles et commerciales.

Afin d'assurer leur développement dans de bonnes conditions, il serait utile de leur donner une base contractuelle sur le plan des relations entre les deux Etats, notamment en matière d'encouragement et de protection des investissements.

A cet égard, lors de notre entretien, nous avons procédé à un large tour d'horizon puisqu'il couvrait l'avenir, le présent et le passé, et nous avons ensemble cherché des solutions qui tiendraient compte de vos difficultés et des nôtres. Comme base de réflexion, nous avons retenu la formule qui consisterait à élaborer et conclure un accord sur

Monsieur Abdelaziz Bouteflika  
Ministre des Affaires étrangères

A l g e r



- 2 -

l'encouragement et la protection des investissements futurs et présents et, simultanément, à définir et mettre en mouvement une procédure permettant indemnisation et transfert au titre des biens suisses nationalisés ou déclarés "vacants".

Un éventuel accord sur les investissements futurs et présents a déjà fait l'objet d'études entre nos experts au cours des dernières années. Il ne devrait pas présenter de difficultés majeures. Quant au règlement du dossier des biens nationalisés ou "vacants", nous devrions y parvenir également dans des conditions qui tiennent compte de vos préoccupations.

Répondant maintenant aux deux questions que vous aviez soulevées, je puis vous dire qu'en ce qui concerne un tel règlement, il serait possible de lui donner une forme globale, ainsi que de discuter et conclure entre Gouvernements de façon à éviter aux autorités algériennes d'avoir à connaître de chaque cas individuel.

D'autre part, nous considérons comme intéressante et constructive votre idée d'un transfert discret qui serait effectué, par exemple, à l'occasion de livraisons de marchandises algériennes en Suisse.

J'espère que ces précisions vous seront utiles et je serais heureux si, de votre côté, vous pouviez me faire part du résultat de vos réflexions.

Comme je vous le disais à Alger, je suis prêt à reprendre contact avec vous si vous avez le sentiment que sur cette base nous pouvons progresser et aboutir. Pour ma part, je souhaite que ce soit bientôt, car j'ai le sentiment que le moment est favorable pour donner un nouvel élan aux relations

- 3 -

économiques, techniques et industrielles entre nos deux pays afin qu'elles se développent à l'image des liens d'amitié qui les unissent déjà.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre et cher Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus distingués et les meilleurs.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'L. Olwy', written in a cursive style.